

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 971

16 avril 2014

SOMMAIRE

Aalia Publishing S.A.	46606	Pecunia Investments S.A.	46589
AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l.	46606	Pedilux s.à r.l.	46591
ACAL Private Equity Management S.à r.l.	46580	Platinum Office Investment S.à r.l.	46586
ACAL Private Equity S.à r.l.	46580	Platinum Office Topco S.à r.l.	46591
Alpha Union Invest	46606	PolyOne Luxembourg S.à r.l.	46587
Angels S.à r.l.	46580	REDL I S.à r.l.	46605
APE Finance S.à r.l.	46567	Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G.	46605
Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l.	46606	Robert Walters Luxembourg Investment S.à r.l.	46605
ATGM S.à r.l.	46576	Rosalia AG	46607
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	46608	Rubino Immobilière S.à r.l.	46592
Bermonze Investissement S.A.	46608	Saga Conseil S.A.	46565
Bessel Re S.à r.l.	46608	Saga Promotion S.A.	46565
Bilbao LuxCo S.A.	46608	SDG Investments S.à r.l.	46592
Boni Holding S.A.	46608	Société de la Bourse de Luxembourg	46604
BTI Capital S.à r.l.	46582	Summerhill Holding S.à r.l.	46604
Carwesch S.A.	46582	Symphonia S.à r.l.	46592
Eagle 5 S.à r.l.	46578	System-Plomb SA	46606
Nordic Cecilia Three S.à r.l.	46562	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	46586
Pacific Capital S.à r.l.	46589	Tech Mahindra Limited, Luxembourg branch	46586
Paddington Holding S.A.-SPF	46590	Thyke Consulting S.à r.l.	46574
Pan European Finance S.à r.l.	46607	Triton III No. 22 S.à r.l.	46608
Panoptic Luxembourg S.A.	46607	Triton III No. 23 S.à r.l.	46590
Pareast S.à r.l.	46590	Utah S.à r.l.	46567
Pareast S.à r.l.	46591	Varmdo S.à r.l.	46571
Parkstadt S.A.	46607	ViVa Partners S.à r.l.	46587
Paul Wagner et Fils S.A.	46589		

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Nordic Cecilia Three Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 102197, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 20 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Nordic Cecilia Three S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143.409, constituée suivant acte notarié en date du 1 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3036 du 30 décembre 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 268 du 6 février 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

- Madame Jean Le Creurer, née le 10 février 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

- Madame Lynda Elliott, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA,

comme gérants de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

- L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, la démission de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et de nommer Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, en tant que gérant de classe A de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe B:

a) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

b) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées

de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique note que l'adresse de Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, prénommée, est changée au L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023579/181.

(140027760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Saga Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Saga Conseil S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.141.

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SAGA CONSEIL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72141, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 20 décembre 1999,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 3 juin 2011.

L'Assemblée nomme comme président Monsieur Patrick MEUNIER, conseiller économique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée nomme comme scrutatrice Madame Anna SCHMITT KOLESNIKOVA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

(1) Changement de dénomination de la Société de "SAGA CONSEIL S.A." en "SAGA PROMOTION S.A." et modification correspondante du premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société.

(2) Changement de siège social de la Société de 15A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 25B, boulevard Royal, BP 430, L-2014 Luxembourg.

(3) Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société afin d'être lu comme suit:

"L'objet de la Société est la détention de participations sous quelque forme que ce soient dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment SAGA SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable incorporée selon la loi luxembourgeoise, ainsi que la gestion et le développement de telles participations.

La Société pourra en outre jouer le rôle de premier conseiller de SAGA SELECT pour délivrer des conseils en matière d'organisation de la distribution, du placement et de la promotion au sens large des actions de SAGA SELECT.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières estimées utiles à l'accomplissement de son objet."

(4) Nomination, pour un terme se finissant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, de trois nouveaux administrateurs à savoir:

- Madame Anna MEUNIER DE MEIS;
- Madame Anna SCHMITT KOLESNIKOVA;
- Monsieur Patrick MEUNIER.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de "SAGA CONSEIL S.A." en "SAGA PROMOTION S.A." et de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

"Il existe une société anonyme sous La dénomination de "SAGA PROMOTION S.A."."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le siège social de la Société du 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (BP 430, L-2014 Luxembourg).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des Statuts de la Société la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la détention de participations sous quelque forme que ce soient dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment SAGA SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable incorporée selon la loi luxembourgeoise, ainsi que la gestion et le développement de telles participations.

La Société pourra en outre jouer le rôle de premier conseiller de SAGA SELECT pour délivrer des conseils en matière d'organisation de la distribution, du placement et de la promotion au sens large des actions de SAGA SELECT.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières estimées utiles à l'accomplissement de son objet."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs à savoir Mesdames Anna MEUNIER DE MEIS et Anna SCHMITT KOLESNIKOVA et Monsieur Patrick MEUNIER pour un terme se finissant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, A. SCHMITT KOLESNIKOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014024949/89.

(140029356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

APE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.809.

L'an deux mil treize, le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A. avec siège à Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au RCSL sous le numéro B 76.053,

Représentée par

Monsieur Gaston SCHOUX, directeur, demeurant à Nospelt,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Après avoir établi que la comparante possède un million (1.000.000) de parts représentant le capital de la société à responsabilité limitée APE FINANCE s.à r.l., dont le siège social se trouve à Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 136.809

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C numéro 810 du 03 avril 2008,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

la comparante s'est constituée par l'organe de son représentant préqualifié, en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

La première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

Version anglaise:

«The registered office of the company is established in the City of Luxembourg.

Version française:

«Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: G. Schoux, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4930. Reçu soixante-quinze euros.75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014025131/39.

(140030729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Utah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.942.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L140029915 fait le 17 février 2014.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Bo S.derberg, né le 29 décembre 1942 à Uppsala, Suède, résidant à 84, Mount Street, Penthouse, Londres W1K 2SP, Royaume-Uni (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 18 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Utah S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 97.942, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 113 du 28 janvier 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1151 du 14 juin 2007.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe A:

a) Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

b) Monsieur Klas Tikkanen, né le 7 décembre 1970 à Storkyrkof, Suède, demeurant à 10, Bielkevägen, SE-182 63 Djursholm, Suède;

Gérants de classe B:

c) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

d) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“Management, Powers and Representations”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, les articles 12 et 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with the last paragraph of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 5 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.”

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément au dernier alinéa de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 5de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, avec effet 31 décembre 2013 à 23.59 heures, son adresse professionnelle comme suit: W1K 2SP, Londres, Royaume-Uni, 84, Mount Street, Penthouse.

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 janvier 2014. REM/2014/198. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025025/177.

(140030159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.944.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Robert Andreen, né le 5 février 1943 à Gamlestad, Suède, résidant à Standv_gen 37, SE-114 56 Stockholm, Suède (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 17 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Varmdo S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 97.944, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 114 du 28 janvier 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2154 du 13 octobre 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe A:

a) Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

b) Monsieur Klas Tikkanen, né le 7 décembre 1970 à Storkyrkof, Suède, demeurant à 10, Bielkevägen, SE-182 63 Djursholm, Suède;

Gérants de classe B:

c) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

d) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

"Management, Powers and Representations"

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, les articles 12 et 14 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with the last paragraph of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 5 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to

Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting."

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément au dernier alinéa de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 5 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025031/173.

(140029993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Thyke Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 125, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.516.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Didac LOPEZ JANE, ingénieur en informatiques et télécommunications, né à Barcelone (Espagne), le 26 août 1965, demeurant à L-3249 Bettembourg, 125, rue John F. Kennedy.

ici représenté par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de THYKE CONSULTING S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet la mise en place de systèmes informatiques de traitement de l'information, le conseil, le suivi de projets, la conception et la réalisation de logiciels, le support ainsi que la fourniture et l'installation de matériels informatiques et de matériels en télécommunications.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Didac LOPEZ JANE, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3249 Bettembourg, 125, rue John F. Kennedy.

2.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Didac LOPEZ JANE, ingénieur en informatiques et télécommunications, né à Barcelone, le 26 août 1965, demeurant à L-3249 Bettembourg, 125, rue John F. Kennedy

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2014. Relation GRE/2014/717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014025008/121.

(140030179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.943,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.782.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 12 février 2014, que l'associé de la Société, Howard Panter, a transféré 3.578 parts sociales de classe B, 9.912 parts sociales de classe C, 38.544 parts sociales de classe D, 511 parts sociales de classe E1, 1.416 parts sociales de classe E2, 511 parts sociales de classe F1, 1.416 parts sociales de classe F2, 511 parts sociales de classe G1 et 1.416 parts sociales de classe G2 qu'il détenait dans la Société à:

- Madame Rosemary Squire, née le 27 mai 1956 à Nottingham, Royaume-Uni, résidant au 5, Shepards Hollybank Road, West Byfleet, KT14 6JD, Royaume-Uni.

En conséquence, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

APPLEBY TRUST (JERSEY) LIMITED	10.325 parts sociales de classe C
	29.500 parts sociales de classe D
	1.475 parts sociales de classe E2
	1.475 parts sociales de classe F2
	1.475 parts sociales de classe G2
Blyth David	12.000 parts sociales de classe D
Panter Howard	895 parts sociales de classe B

	2.478 parts sociales de classe C
	9.636 parts sociales de classe D
	128 parts sociales de classe E1
	354 parts sociales de classe E2
	128 parts sociales de classe F1
	354 parts sociales de classe F2
	128 parts sociales de classe G1
	354 parts sociales de classe G2
Enright Helen	1.428 parts sociales de classe B
	5.166 parts sociales de classe C
	18.840 parts sociales de classe D
	204 parts sociales de classe E1
	738 parts sociales de classe E2
	204 parts sociales de classe F1
	738 parts sociales de classe F2
	204 parts sociales de classe G1
	738 parts sociales de classe G2
Kavanagh Peter	1.078 parts sociales de classe B
	3.927 parts sociales de classe C
	14.300 parts sociales de classe D
	154 parts sociales de classe E1
	561 parts sociales de classe E2
	154 parts sociales de classe F1
	561 parts sociales de classe F2
	154 parts sociales de classe G1
	561 parts sociales de classe G2
Potter Nicholas	742 parts sociales de classe B
	2.065 parts sociales de classe C
	8.020 parts sociales de classe D
	106 parts sociales de classe E1
	295 parts sociales de classe E2
	106 parts sociales de classe F1
	295 parts sociales de classe F2
	106 parts sociales de classe G1
	295 parts sociales de classe G2
Lynas Michael	987 parts sociales de classe B
	3.304 parts sociales de classe C
	12.260 parts sociales de classe D
	141 parts sociales de classe E1
	472 parts sociales de classe E2
	141 parts sociales de classe F1
	472 parts sociales de classe F2
	141 parts sociales de classe G1
	472 parts sociales de classe G2
McFarlane Timothy	749 parts sociales de classe B
	2.065 parts sociales de classe C
	8.040 parts sociales de classe D
	107 parts sociales de classe E1
	295 parts sociales de classe E2
	107 parts sociales de classe F1
	295 parts sociales de classe F2
	107 parts sociales de classe G1
	295 parts sociales de classe G2
Dyke Gregory	2.170 parts sociales de classe B
	2.065 parts sociales de classe C
	12.100 parts sociales de classe D
	310 parts sociales de classe E1
	295 parts sociales de classe E2
	310 parts sociales de classe F1
	295 parts sociales de classe F2
	310 parts sociales de classe G1

Rosemary Squire	295 parts sociales de classe G2 3.578 parts sociales de classe B 9.912 parts sociales de classe C 38.544 parts sociales de classe D 511 parts sociales de classe E1 1.416 parts sociales de classe E2 511 parts sociales de classe F1 1.416 parts sociales de classe F2 511 parts sociales de classe G1 1.416 parts sociales de classe G2
---------------------------	--

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014

ATGM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014025136/97.

(140030377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Eagle 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.428.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

“Eagle JV S.à r.l.”, a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 127380 (the "Principal");

here represented by Ms. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter (the "Proxy") by virtue of a proxy under private seal given on November 6th, 2013,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Eagle 5 S.à r.l. (the “Company”), having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 127428, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on April 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1256 on June 25, 2007;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) per share each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that he will assume all the liabilities of the Company and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the Company on December 16, 2013.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner’s register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately nine hundred euro (EUR 900.-)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

«Eagle JV S.à r.l.», une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127380 (le "Mandant");

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter (la "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 6 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Eagle 5 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127428, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1256 du 25 juin 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare qu'il assume l'ensemble des dettes de la Société et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 16 décembre 2013.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.12.2013. Relation: LAC/2013/59569. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014025968/95.

(140031663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Angels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 février 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014027097/13.

(140033021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**ACAL Private Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACAL Private Equity S.à r.l.).**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 184.004.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of February,

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ACAL Private Equity AG, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Waldheimstrasse 7 6200 Zug, Switzerland;

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having professional address in Esch/Alzette by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ACAL Private Equity S.à r.l., a Luxembourg private limited company having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under number B184004 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on December 12, 2013 by and before Maître Francis Kessler, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The sole shareholder, represented as aforementioned, requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

- Change of the denomination of ACAL Private Equity S.à r.l. into ACAL Private Equity Management S.à r.l.
- Subsequent amendment of article 2 of the articles of association.
- Miscellaneous

The Sole Shareholder thus being represented and acknowledging itself as duly convened and aware of the agenda submitted for deliberation, the present meeting (the "Meeting") may take place without prior notice, according to article 9 of the Company's articles of association.

The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the denomination of the Company into "ACAL Private Equity Management S.à r.l.

Second resolution

Following the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 2 of the articles of association of the Company as follows:

"The Company's name is ACAL Private Equity Management S.à r.l."

Nothing being in the Agenda, the Meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed is estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

ACAL Private Equity AG, une société à responsabilité limitée enregistrée et régie par le droit suisse, ayant son siège social à Waldheimstrasse 7 6200 Zug, Suisse;

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante, ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de ACAL Private Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184004 (la «Société»), constituée par acte notarié établi le 12 décembre 2013 par devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare et a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Changement de dénomination de ACAL Private Equity S.à r.l. en ACAL Private Equity Management S.à r.l.
- Amendement subséquent de l'article 2 des statuts.
- Divers.

L'Associé Unique étant ainsi représenté et se considérant comme ayant été valablement informé de l'ordre du jour de l'Assemblée, la présente Assemblée peut se tenir sans convocation préalable, conformément à l'article 9 des statuts.

La présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «ACAL Private Equity Management S.à r.l.»

Deuxième résolution

Par suite de la première résolution, l'Associé Unique décide d'amender l'article 2 des statuts de la Société comme suit: «La dénomination de la Société est ACAL Private Equity Management S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte a été fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture et traduction du présent acte dans une langue qu'il connaît ayant été faites au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 février 2014. Relation: EAC/2014/2560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027087/95.

(140033001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

BTI Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 601.630,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.256.

—
EXTRAIT

Conformément à la cession des parts sociales du 21 octobre 2013, M. André Bruere, avec adresse au 21, Rue de Lubeck, F-75116 Paris, France a vendu les 601,630 parts sociales constituant l'entièreté du capital social de la Société, à Referencia International Partners S.à r.l., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166394.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Referencia International Partners S.à r.l. et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Stéphanie Hepineuze

Référence de publication: 2014027122/19.

(140033052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Carwesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7640 Christnach, 20A, Hierheck.

R.C.S. Luxembourg B 184.638.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze.

Le vingt janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Savio DE TOMMASO, employé, né à Luxembourg le 22 février 1979 (No. Matricule 19790222132), demeurant à L-3941 Mondercange, 12 rue des Prés.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CARWESCH SA.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Christnach.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout; selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un lavage automatique pour véhicules ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EURO (Euro 31.000.), représenté par CENT (100) actions, chacune d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EURO (Euro 310.).

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} vendredi du mois d'octobre à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2014.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} mardi du mois de mai 2015.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis Monsieur Savio DE TOMMASO, précité, déclare souscrire à toutes les 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EURO (EURO 31.000.) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.750.).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- A été appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur Savio DE TOMMASO, employé, né à Luxembourg le 22 septembre 1979 (No. Matricule 19790922132), demeurant à L-3941 Mondernange, 12 rue des Prés.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur Monsieur Savio DE TOMMASO, prêté.

3.- La société à responsabilité limitée «Adhoc S.à.r.l.» inscrite au registre de commerce sous le numéro B74338, avec siège social à L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux, a été appelée aux fonctions de commissaire.

5.- Le siège social est fixé à L-7640 Christnach, 20A, Hierheck.

DONT ACTE, fait à Bettembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: De Tommaso, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C, le 22 janvier 2014. Relation:EAC/2014/1119. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 24 janvier 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014027552/197.

(140032779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027484/10.

(140033096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Tech Mahindra Limited, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 184.618.

EXTRAIT

Il a été décidé, lors de la réunion du conseil d'administration du 16 juillet 2013 de la société Tech Mahindra Limited (la «Société»), de nommer Monsieur Ravi Kiran Tangeda, né le 10 juin 1975 à Andhra Pradesh (Inde) et ayant son adresse professionnelle au 17, Rue de Puits, L-2355 Luxembourg, en tant que gérant de la succursale, en remplacement de Monsieur Sandy David.

Son mandat est d'une durée indéterminée.

Le Conseil d'administration de la Société autorise le représentant permanent de la succursale à:

- (i). prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne gestion de la succursale dans le cadre de ses activités;
- (ii). représenter la succursale à l'égard de tout service public et administrations, signer tout formulaire, contrat ou engagement à cet effet;
- (iii). représenter la succursale devant toute juridiction au Grand-Duché de Luxembourg et à l'égard de tiers pour toute transaction ou action;
- (iv). Exécuter et signer toute facture ou document relatif aux activités de la succursale avec toute autorité, client ou personne lorsque nécessaire; et
- (v). Signer le courrier quotidien.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027485/25.

(140033158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Platinum Office Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.222.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 14 février 2014, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7Q S.à r.l. a transféré la totalité de ses 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Platinum Office Topco S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.153,500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Platinum Office Topco S.à r.l. 500 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014027412/19.

(140033092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014027414/12.

(140033083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

ViVa Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.393.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Theon Corp, a company incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at au 50, Torre Global, 16th Floor, Office 1602, PO Box 0833-00051, Panama City, Panama and registered under number 755095, here represented by Mrs. Mary NEVILLE, private employee, residing professionally at L-5365, Munsbach, Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann by virtue of a proxy, given on 4th February 2014 and

2. Valiance Asset Management Limited, a limited company existing under the laws of Guernsey, having its registered office at NatWest House, BGU-Le Truchot, St Peter Port, registered with the Records of the Island of Guernsey under number 49062,

here represented by Mrs. Mary NEVILLE, private employee, residing professionally at L-5365, Munsbach, Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann. by virtue of a proxy, given on 3rd February 2014,

The said proxies, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of ViVa Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.393, incorporated pursuant to a deed of notary Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 231 on 3 February 2010 (hereafter the "Company").

The Articles of Incorporation have not been amended since.

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company from 20, rue de la Poste to E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Subsequent modification of Article 4, first paragraph, of the Articles of Association of the Company

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from its current address, being 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg to E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 4, first paragraph of the Articles of Association of the Company is amended and shall now read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary, such persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Theon Corp, une société de droit panaméenne, ayant son siège social au 50, Torre Global, 16th Floor, Office 1602, PO Box 0833-00051, Panama City, Panama et immatriculée sous le numéro 755095,

Ici représentée par Mlle. Mary NEVILLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365, Munsbach. Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration donnée en date du 4 février 2014 et

2. Valiance Asset Management Limited, une limited company constituée et existante sous les lois de Guernesey, établie et ayant son siège social à NatWest House, BGU-Le Truchot, St Peter Port, inscrite au Records of the Island of Guernesey sous le numéro 49062,

Ici représentée par Mlle. Mary NEVILLE, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365, Munsbach. Luxembourg, 6, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 février 2014.

Lesdites procurations, signées «ne varietur» par la représentante des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de ViVa Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 150.393, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 février 2010 sous le numéro 231 (ci après la «Société»).

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement du siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Modification subséquente de l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de son actuel siège social de 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à E Building, Parc d'Activité Syrdall,

6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'article 4, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentant, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Neville et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2014. LAC/2014/7262. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027502/96.

(140032890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.565.

En date du 12 février 2014, Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d' administrateur de la société PECUNIA INVESTMENTS S.A., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104565.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014027426/14.

(140032937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Auszug der Beschlüsse der Aufsichtsratssitzung vom 6.12.2013

.....

TOP 4

Der Aufsichtsrat beschließt einstimmig die Bestellung der Vorstandsmitglieder

Herrn Heribert BACH, geboren in Marienrachdorf (Deutschland), am 8.12.1952, mit Berufsadresse 9, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, als Vorstandsvorsitzenden und

Herrn Guido HEGERL, geboren in Daun (Deutschland), am 25.07.1967, mit Berufsadresse 9, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, als stellvertretender Vorstandsvorsitzenden

bis zum Abschluss des Geschäftsjahres 2017 zu verlängern.

...“

Référence de publication: 2014027422/17.

(140032717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

Extrait des résolutions des associés prises en date 20 février 2014

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 20 février 2014 que:

- Acceptation de la démission de Mr Paul Johnston, avec adresse professionnelle, 39, St James Street, GB - SW1A1JD, de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat.

- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Paolo Barbieri, avec adresse professionnelle, 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg en lieu et place de gérant de catégorie B.

- La nomination d'un gérant de catégorie B de Madame Aschei Monica, avec adresse privée, 20, Curzon Street, GB - W1J7TD en lieu et place de gérant de catégorie A.

- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Silvio Scaglia, avec adresse privée, 20, Curzon Street, GB - W1J7TD, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014027416/23.

(140033197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Paddington Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027417/10.

(140032956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027420/10.

(140032893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Triton III No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.943.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 19 décembre 2013, Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500.22, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 («Triton Masterluxco 3») a transféré 125.000 parts sociales de catégorie A, 125.000 parts sociales de catégorie B, 125.000 parts sociales de catégorie C, 125.000 parts sociales de catégorie D, 125.000 parts sociales de catégorie E, 125.000 parts sociales de catégorie F, 125.000 parts sociales de catégorie G, 125.000 parts sociales de catégorie H, 125.000 parts sociales de catégorie I et 125.000 parts sociales de catégorie J à Saddle LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.077 («Saddle LuxCo»).

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique de la Société est Saddle LuxCo qui détient les parts sociales de la Société comme suit:

Saddle LuxCo	125.000 parts sociales de catégorie A
	125.000 parts sociales de catégorie B
	125.000 parts sociales de catégorie C
	125.000 parts sociales de catégorie D

125.000 parts sociales de catégorie E
125.000 parts sociales de catégorie F
125.000 parts sociales de catégorie G
125.000 parts sociales de catégorie H
125.000 parts sociales de catégorie I
125.000 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No. 23 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014027488/34.

(140032756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Pedilux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 48, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 141.519.

—
Extrait résolutions cession des parts sociales

Conformément à la cession de parts sociales du 19 février 2014, Madame Jacqueline GUILLAUME, domicilié à 21, rue du Chenel B-6730 Marbehan, a cédé 76 parts sociales à Madame Virginie WILLIEME demeurant professionnellement 48, rue du Commerce L-8220 Mamer.

Il résulte de cette même convention que l'actionnariat de la société se compose désormais de la manière suivante:

- Madame Virginie WILLIEME: 100 parts sociales

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014027427/15.

(140032710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027421/10.

(140032901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Platinum Office Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.153.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 14 février 2014, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7NQ S.à r.l. a transféré la totalité de ses 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) BRE/Europe 7Q S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.323, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. BRE/Europe 7Q S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014027413/19.

(140033091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

SDG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014027470/10.

(140032780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Rubino Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 48, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 174.596.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2014 que:

- Monsieur Jacky De Marchi, né le 15 novembre 1948 à Langon en France, et demeurant au 29, rue des Glacis; L-1628 LUXEMBOURG a été nommé Gérant en remplacement Monsieur Adriano Vinciotti, démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014027450/14.

(140032974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Symphonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.663.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventh day of February.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Goodmans Capital Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nemours Chambers, Road Town, Tortola, P.O. Box 3170, British Virgin Islands, VG1110, registered with the BVI Registry of Corporate Affairs, under number 1573594,

and

Palm Green Capital Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nemours Chambers, Road Town, Tortola, P.O. Box 3170, British Virgin Islands, VG1110, registered with the BVI Registry of Corporate Affairs, under number 1765791,

each represented by Mr Peter Bonert, lawyer, with professional address at Luxembourg, pursuant to two power of attorney given under private seal which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration,

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Symphonia S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.5. The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0,01) each.

5.2. In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which sets their number, remuneration and the duration of their term of office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) A manager may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board or any other person (s), who need not be a manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the manager or, as the case may be, the Board shall determine.

(iii) Even after the end of their term of office, the manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

8.2. Procedure

(i) The Board will appoint a chairperson (the Chair) from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, to keep minutes of meetings of the Board and of the shareholder(s). The Chair will preside over all meetings of the Board. In the Chair's absence, the Board may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

(ii) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, sent by the Chair or at the request of any manager, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) If only one manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

(ii) If the Company is managed by a Board the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board within the limits of such power.

(iii) Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more class A managers and one or more class B managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board - has delegated such power, within the limits of such power.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Conflict of Interest.

11.1. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

11.2. Notwithstanding the foregoing, in the event a manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the General Meeting, shall be notified of the transaction and the manager's interest therein. When the Company has only a single manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 12. Indemnification. The Company shall indemnify any manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the manager may be made a party by reason of being or having been a manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

(iv) Any regularly constituted General Meeting represents the totality of the Company's shareholders.

(v) The General Meeting shall have the powers reserved to it by the Law and these Articles.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the auditor(s), if any. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

(ix) A Manager or, as the case may be, the Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

(x) The Chair of the Board or, in the Chair's absence, any other person appointed by the General Meeting shall preside over the meeting.

(xi) The chairperson of the General Meeting shall appoint a secretary.

(xii) The General Meeting shall appoint one or more returning officer(s).

(xiii) The chairperson of the General Meeting, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

(xiv) An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

(xv) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(xvi) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(xvii) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 14. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 16. Auditors.

16.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The sole shareholder or the General Meeting, as the case may be, shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the General Meeting, as the case may be.

16.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

17.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

17.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

These Articles have been drawn up by the appearing parties, these parties having subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital (GBP)
Goodmans Capital Investments Limited, the abovementioned	750,000	7,500.-
Palm Green Capital Limited, the abovementioned	750,000	7,500.-
Total:	1,500,000	15,000.-

The amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Godfrey ABEL, manager, born on 2 July 1960, in Brixworth, England, residing at 30, Rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Michel THILL, manager, born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person person sign together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de février,

Par devant la soussignée Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Goodmans Capital Investments Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Nemours Chambers, Road Town, Tortola, P.O. Box 3170, British Vitgin Islands, VG1110, inscrite au BVI Registry of Corporate Affairs, sous le numéro 1573594,

et

Palm Green Capital Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Nemours Chambers, Road Town, Tortola, P.O. Box 3170, British Vitgin Islands, VG1110, inscrite au BVI Registry of Corporate Affairs, sous le numéro 1765791,

chacun représenté par Monsieur Peter Bonert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Symphonia S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques déposées ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, et gérer les brevets, licences, marques déposées ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit que la Société détient de temps à autre.

3.5. La Société peut autoriser l'utilisation et / ou le droit d'exploiter des brevets, des licences, marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit dont elle détient de temps à autre.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Un gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le Président). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des associés. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil, sauf qu'en son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, envoyée par le Président ou sur demande d'un gérant, qui en principe, sera au Luxembourg.

(iii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) En cas de nomination d'un gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

(ii) Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

(iii) Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que

par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

11.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 12. Indemnisation. La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

IV. Associé(s)

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

(v) L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du commissaire aux comptes, le cas échéant. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

(ix) Un gérant ou, le cas échéant, le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

(x) Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

(xi) Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

(xii) L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

(xiii) Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

(xiv) Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

(xv) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(xvi) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(xvii) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 14. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 16. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés nomme les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

16.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

17.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (GBP)
Goodmans Capital Investments Limited, mentionnée ci-dessus	750,000	7,500.-
Palm Green Capital Limited, mentionnée ci-dessus	750,000	7,500.-
Total:	1,500,000	15,000.-

Le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Godfrey ABEL, gérant, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Angleterre, résidant au 30, Rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Michel THILL, gérant, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2014. Relation: LAC/2014/6363. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014027463/654.

(140033301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

La liste des signatures autorisées au 1^{er} février 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

MAURICE BAUER

Sous-directeur

Référence de publication: 2014027477/13.

(140032797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 892.270,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Il résulte des résolutions des associés tenues en date du 20 février 2014 de la Société que les associés ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant B à compter du 20 février 2014 pour une durée indéterminée:

Madame Magdalena Aniela UGHETTI, née le 22 avril 1972 à Cracovie, Pologne, et ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street, étage 3, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 20 février 2014:

Monsieur Philip Ian PRICE, ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street, étage 3, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2014027480/21.

(140033313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.152.

Par résolutions prises en date du 7 février 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Osvaldo Lama, avec adresse professionnelle au 3, rue des Alpes, 1201 Genève, Suisse, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. Acceptation de la démission de Bruno Laurent, avec adresse au 249, rue Marius Cadoz, 01170 Gex, France de son mandat d'administrateur, avec effet au 7 février 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014027448/15.

(140032799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

REDL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.087,50.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 170.352.

Suite à la cession de parts intervenue 19 novembre 2013 entre GeFiswiss S.A., détentrice de 125 parts sociales de REDL I S.à r.l. et Fondia Capital Partner S.A., REDL I S.à r.l. est désormais détenue comme suit

- Fondia Capital Partner S.A., société anonyme domiciliée 36 boulevard Helvétique, CH-1207 Genève, Suisse et immatriculée sous le numéro CH 660-1461011-3 auprès du Registre du Commerce de Genève, détient 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

REDL I S.à r.l.

Référence de publication: 2014027447/15.

(140032899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Robert Walters Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014027446/14.

(140032959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027613/10.

(140034141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

System-Plomb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 105.064.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 13 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- SYSTEM PLOMB SA, avec siège social à L-3511 Dudelange, 55 rue de la Libération.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Christine GAUTIER
Le liquidateur
22, rue Marie-Adelaïde
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014027560/16.

(140033173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Aalia Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 93.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027618/10.

(140033504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 180.688.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027619/10.

(140033641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Alpha Union Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027626/9.

(140033952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Rosalia AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.655.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027449/9.

(140032768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Il résulte du conseil de gérance de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027402/14.

(140032805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Panoptic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 116.298.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2014

La société anonyme AUDIEX S.A., sise au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg est nommée commissaire en remplacement de la Fiduciaire HRT S. à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat d'AUDIEX S.A. débute au 1^{er} janvier 2012 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027404/14.

(140032802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Parkstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.838.

Avec effet au 3 mai 2012, Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.848, annule sa démission au poste de commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Un mandataire

Référence de publication: 2014027405/14.

(140032885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 173.385.

Les statuts coordonnés suivant le numéro répertoire No. 1129 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2014027617/12.

(140033663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Bilbao LuxCo S.A., Société Anonyme,
(anc. Triton III No. 22 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 31.002,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.889.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bilbao Luxco S.A. (anciennement Triton III No.22 S.à r.l.)
Un Mandataire*

Référence de publication: 2014027651/11.

(140034007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027656/10.

(140033837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Boni Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.523.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2014027662/11.

(140033773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Bessel Re S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014027657/10.

(140034012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.
